

CONCOURS 2010 DE COMPOSITION MUSICALE
de Verrières-le-Buisson
REGLEMENT

1 - Dans le désir de soutenir et d'encourager la création musicale, la ville de Verrières-le-Buisson organise un concours de composition musicale.

Ce concours a pour thème la musique de chambre. La formation instrumentale évoluera à chaque édition.

2 - Le concours est ouvert aux compositeurs, demeurant en France. Il est sans limite d'âge. Son inscription est gratuite.

3 - Les œuvres doivent être originales, inédites et ne jamais avoir été jouées. Les arrangements d'œuvres existantes sont interdits.

Tant qu'elles sont en lice, les œuvres présentées doivent être libres de droit et non éditées.

4 - La durée des œuvres présentées n'excèdera pas **huit minutes**.

5 - Pour la première édition, la formation retenue est le quatuor instrumental. Il sera constitué impérativement du trio suivant : **violon, alto, violoncelle**, auquel devra s'ajouter un instrument choisi dans la liste qui suit : clarinette (et/ou clarinette basse descendant à l'ut grave), clavecin, flûte à bec*, guitare, harpe, trompette (ut ou sib), trombone, percussions*.

**liste des instruments possibles fournie sur simple demande à l'inscription.*

6 - Les compositeurs enverront leur partition en 3 exemplaires manuscrits ou réalisés au moyen d'un logiciel d'édition musicale. Un support audio, type fichier mp3 sur CD est conseillé. Il est demandé à chaque candidat d'indiquer la durée exacte de l'œuvre sur la partition. Les partitions ne sont pas restituées.

7 - Afin de préserver le caractère anonyme de la sélection, les compositeurs inscriront leurs nom et coordonnées sur le bulletin d'inscription uniquement. Aucune mention de leur identité ne devra figurer sur la partition elle-même. Seul le titre de l'œuvre devra figurer sur la partition. Le compositeur pourra, s'il le souhaite, joindre un texte anonyme de présentation de l'œuvre.

8 - L'ensemble devra parvenir **avant le jeudi 8 avril 2010 à 17h** à l'adresse du concours :

CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE
Hôtel de Ville - Service culturel - BP 86
Place Charles de Gaulle - 91371 Verrières-le-Buisson

9 - Le concours se déroule en deux tours :

Premier tour : le jury se réunit à huis clos afin de sélectionner sur lecture trois œuvres qui feront l'objet d'une interprétation publique au deuxième tour.

Deuxième tour : interprétation publique, lors d'un concert spécifiquement dédié à l'évènement, des trois œuvres retenues. A l'issue de cette épreuve, le jury décernera son 1^{er} prix. Le public présent sera, lui-aussi, invité à décerner son prix par un vote à bulletin secret. Après l'annonce des résultats, le ou les œuvres ayant obtenu le 1^{er} prix et/ou le prix du public pourront être rejouées.

10 - Les compositeurs retenus pour le second tour seront informés **dès le 12 avril 2010**. Ils devront fournir le matériel complet (un exemplaire de chaque partie séparée), rigoureusement conforme à la partition déposée pour le 1^{er} tour, **le 22 avril 2010 au plus tard**.

11 - Lors de la finale publique **le dimanche 6 juin 2010**, les trois œuvres retenues seront exécutées par un ensemble de musiciens professionnels. Cette finale publique sera enregistrée et les lauréats pourront recevoir une copie de leur œuvre sur CD, sur simple demande.

12 - Les récompenses suivantes pourront être décernées : Le 1^{er} prix d'une valeur de 700 euros et un prix du public d'une valeur de 300 euros. Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas décerner l'intégralité des prix.

13 - Le Jury sera composé de personnalités musicales. Ses décisions seront sans appel.

14 - L'œuvre primée devra porter la mention « 1^{er} prix au concours 2010 de composition musicale de Verrières-le-Buisson » en cas de diffusion et d'édition ultérieures.

15 - La participation à ce concours implique, de la part des candidats, la pleine et entière acceptation du présent règlement. Toute non observation de l'un des articles entraînera de plein droit et sans recours l'élimination du candidat.

Ce règlement ainsi que la fiche d'inscription sont téléchargeables sur le portail culturel de la ville de Verrières-le-Buisson. :

www.verrieres-le-buisson.fr/culture

Calendrier

Date limite de réception des partitions : 8 avril 2010 à 17h

Réponse première sélection : 12 avril 2010

Finale publique et remise des prix : 6 juin à 16h

Contact

Mairie de Verrières-le-Buisson

Service culturel

Place de l'Hôtel de Ville

91370 Verrières-le-Buisson

01 69 53 78 00

s.culture@verrieres-le-buisson.fr



Ville de Verrières-le-Buisson

Concours

de *composition*
musicale



pour

Quatuor

instrumental

Violon, alto, violoncelle

et un instrument invité

Dossier de candidature

Réception des partitions : au plus tard le jeudi 8 avril 2010 à 17h, à :
Mairie de Verrières-le-Buisson – Service culturel
Place Charles de Gaulle - 91370 Verrières-le-Buisson

Renseignements et fiche d'inscription : sur demande
Tél. 01 69 53 78 00 - verrieres-le-buisson.fr/culture

Finale publique et remise des prix :
Dimanche 6 juin 2010

1^{ère} édition

2010

Organisé par la ville de Verrières-le-Buisson 